



ARRETE N° 2023-65 - Modificatif
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Dépose d'une benne à gravats
Route Emile Renouf n°30
Les 23 et 24 Février 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société LELAIDIER – 94 Avenue de Paris – 78440 GARGENVILLE, afin, dans le cadre de travaux intérieurs, Route Emile Renouf au n°30, de faire déposer une benne, sur la voirie, pour l'évacuation de gravats, devant le n°30 de cette rue, Jeudi 23 Février et Vendredi 24 Février 2023,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé, dans le cadre de la rénovation d'un appartement, Route EMILE RENOUF au n°30, de faire déposer une benne, sur la voirie, pour l'évacuation de gravats, devant le n°30 de cette rue, JEUDI 23 FEVRIER et VENDREDI 24 FEVRIER 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans le périmètre des travaux et la circulation pourra être perturbée, lors des manœuvres pour la mise en place et l'enlèvement de la benne, Route Emile Renouf, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Une bâche de protection, ainsi qu'un périmètre de sécurité avec dispositif lumineux, autour de la benne, avec affichage du présent arrêté, seront mis en place et maintenus par l'Entreprise intervenante, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 21 Février 2023

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint aux Travaux,
Félicé ALVAREZ**